

Zeitschrift: Saussurea : journal de la Société botanique de Genève
Herausgeber: Société botanique de Genève
Band: 26 (1995)

Artikel: Les zones humides gessiennes : étude et protection
Autor: Bordon, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1099093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les zones humides gessiennes. Etude et protection

J. BORDON

RÉSUMÉ

BORDON, J. (1995). Les zones humides gessiennes. Etude et protection. *Saussurea* 26: 17-21. En français, résumés français et anglais.

Le Pays de Gex recèle encore quelques zones humides remarquables pour leur flore et leur faune, en dépit des agressions multiples dont elles ont été l'objet au cours des siècles. L'Association pour la Connaissance de la Flore du Jura, s'est attachée à les faire connaître et à en promouvoir la protection.

ABSTRACT

BORDON, J. (1995). Moist areas in the Pays de Gex. Study and protection. *Saussurea* 26: 17-21. In French, French and English abstracts.

In the Pays de Gex, there are still some moist areas noteworthy for their flora and fauna, in spite of the fact that they were often aggressed along the centuries. The Association pour la Connaissance de la Flore du Jura, is devoted to make them known and to promote their protection.

Le rôle de l'Association pour la connaissance de la Flore du Jura

L'association pour la connaissance de la Flore du Jura est née en 1981, sous la houlette du Docteur Corcelle, personnalité gessienne exceptionnelle. Sa notoriété résulte de son activité professionnelle, car il est en effet peu de gessiens qui ne lui doivent un diagnostic et une thérapeutique (incluant l'usage des bonnes herbes!), mais aussi de sa réputation de botaniste et fin connaisseur des Orchidées.

L'association s'est donné pour mission de faire connaître la flore régionale pour la faire aimer et inciter de la sorte à la protéger. Elle est forte de plus de cent membres, botanistes amateurs ou amateurs de nature.

Elle s'est dotée d'un Comité de patronage regroupant des botanistes professionnels éminents:

- les Directeurs des Conservatoire et Jardin botaniques, MM. J. Miège, G. Bocquet, R. Spichiger,
- les Professeurs P. Hainard, Moreau, C. Béguin,
- les Conservateurs et chercheurs, A. Charpin, A. Duperrex, F. Jacquemoud.

L'association les remercie pour leur soutien moral.

Ses moyens d'action sont:

dans le domaine de l'acquisition et de la diffusion des connaissances:

- excursions guidées,
- expositions annuelles,
- diaporamas, conférences,
- publications de brochures thématiques,
- intervention auprès du public scolaire, sur le terrain ou en classe.

Dans le domaine de la protection:

- concertation avec les élus,
- relations avec l'administration (Préfecture, sous-préfecture),
- délégation à la Commission départementale des sites,
- délégation au Comité consultatif de la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura.

En définitive, beaucoup d'énergie dépensée bénévolement, face à des professionnels rémunérés pour aménager et donc, le plus souvent, dégrader le milieu naturel.

En ce qui concerne les zones humides, l'association a contribué à des inventaires et recensements pour faire suite à différentes études scientifiques entreprises par des universitaires.

En 1986, nous rédigeons une brochure sur "Les marais, les milieux humides du Pays de Gex à la Valserine" et nous réalisons une exposition à Thoiry sur le même thème.

Depuis, notre action militante s'attache à la mise en protection des zones les plus remarquables. Certaines seront proposées pour figurer dans le périmètre de la future réserve naturelle. Mais celle-ci se rétrécissant, nous devons nous satisfaire d'arrêtés de protection de biotope.

Je me propose de vous présenter les zones humides résiduelles du Pays de Gex avec leurs vicissitudes historiques et actuelles, leur richesse particulière et leur avenir possible.

1. Les zones humides sont un héritage des temps glaciaires

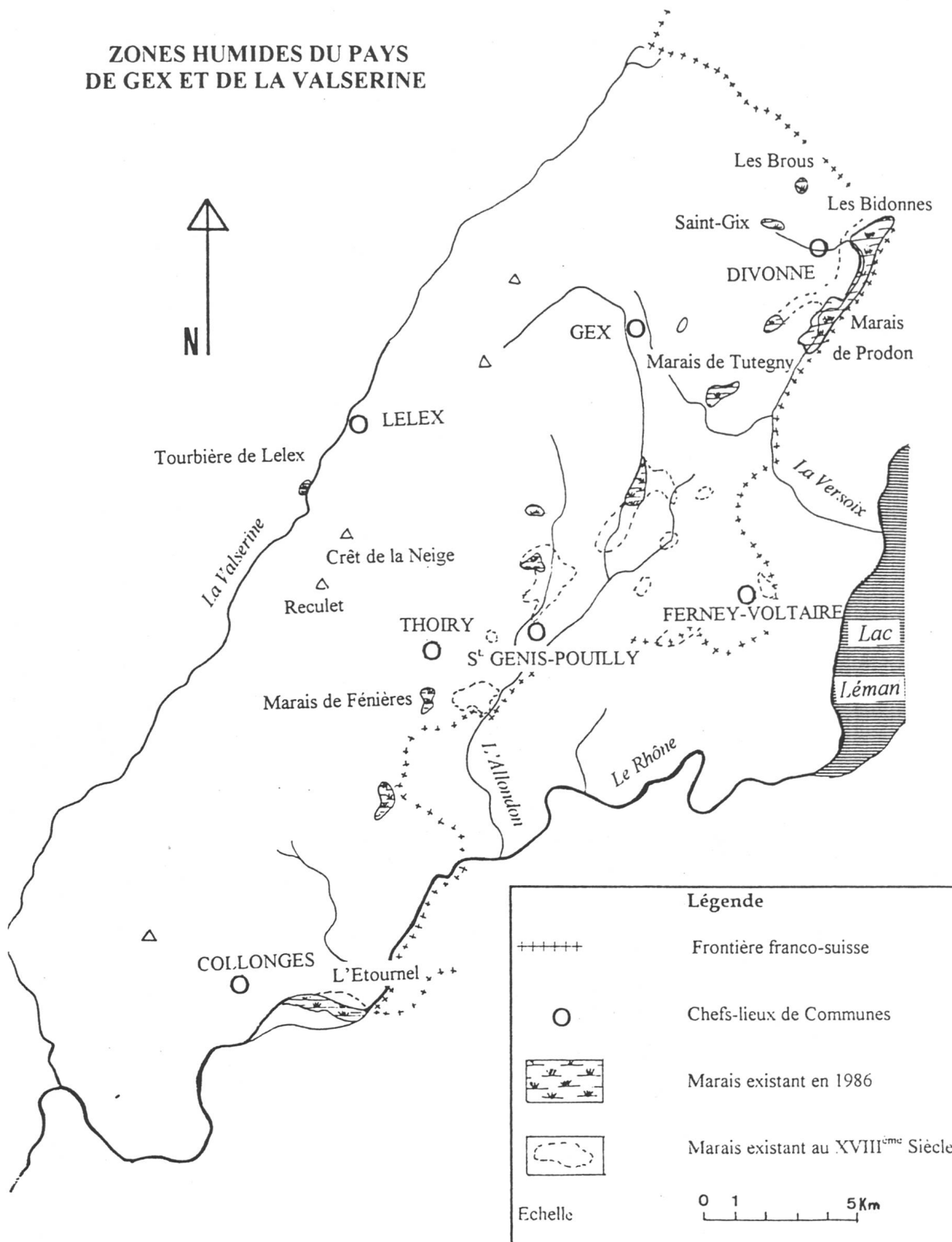
La glaciation wurmienne de -100.000 à -11.000 ans a laissé dans la cuvette genevoise, jusqu'au pied du Jura, des moraines certes de composition complexe, mais très globalement argileuses et imperméables. Les petites dépressions, créées par le glacier ou ses émissaires retenant l'eau, ont été d'abord occupées par de petits lacs puis comblées, pour la plupart, par un processus naturel d'atterrissement, et ont engendré marais, prairies humides voire tourbières.

2. Les zones humides ont été depuis longtemps convoitées par l'homme

Leur exploitation commence véritablement au Moyen Âge. Les usages de ces zones se sont traduits par de nombreux toponymes dont les plus récents (XIX^e siècle) nous ont été transmis grâce au cadastre. Nul doute que ces appellations nous parviennent depuis des temps plus reculés. Ces noms évocateurs de Bourbes, Bourbiers, Argilière rappellent le contexte géologique tandis que Verne, Saulaz, Léchères, Jonchères, Ruselier évoquent la végétation.

Les marais ont été utilisés de diverses manières mais principalement pour le pâturage du bétail qui ne monte pas à l'alpage (boeufs, chevaux...). Le marais permet aussi la récolte des Laiches utilisées comme litières. Les matériaux inertes sont aussi exploités comme

**ZONES HUMIDES DU PAYS
DE GEX ET DE LA VALSERINE**



l'argile à Divonne pour la fabrication de tuiles, mais aussi sables et graviers avec les premiers conflits entre usagers. La chasse est une autre utilisation des marais; les zones humides sont des lieux de passage ou de séjour fort appréciés des migrateurs.

Longtemps considérés comme des lieux pleins de dangers qui retiennent les "nioles" (brouillards), ils n'hébergent que des "bestes salles", ne sont que des "cloaques insalubres aux hommes avec leurs eaux stagnantes et aux bestiaux à cause de leurs herbes".

Toutes ces raisons font que l'on s'achemine au XIX^e siècle vers une nouvelle mentalité face aux marais et là commence leur assèchement.

Nous subissons encore de nos jours les effets de cet état d'esprit. Il est à l'origine des drainages à des fins agricoles ou d'aménagements divers (lacs, hippodrome, golfs...). Elle conduit à l'utilisation des zones humides en décharge ou leur exploitation en carrière de granulats.

Les naturalistes, de l'association notamment, se proposent de révéler au public les richesses biologiques qu'elles recèlent encore. Ils alertent l'opinion et l'administration lorsque des menaces précises se font jour (Etournel, St Gix, Les Bidonnes...). Ils participent aux décisions préalables à la mise en protection, apportant une argumentation scientifique en se référant à la faune, la flore, la biocénologie et l'esthétique paysagère. Ils sont consultés sur les modalités d'une gestion conservatoire.

Quelques cas typiques

Le marais des Bidonnes

Exploré scientifiquement dès 1975 (GIRIAT & VUAILLET), puis en 1987 (HAINARD & al.), et en 1993-1994 (PAQUET), ce marais est le vestige d'un ensemble remarquable de zones humides franco-suissees liées à la Versoix et qui a déjà été amputé d'une grande partie de son étendue de 700 ha. De 1960 à 1965, Divonne le diminue de 140 ha en creusant un lac et en édifiant un complexe sportif. Une décharge (non contrôlée mais autorisée) affecte les marais d'Arbère.

En 1976 se manifeste une première volonté de protection. Le CETEGREF propose une Réserve naturelle avec zone tampon.

Depuis, face à de nouvelles menaces (Divonne 2000, par exemple), nous militons pour la protection de ces richesses et leur gestion face à une évolution naturelle pénalisante.

Floristiquement, le Marais des Bidonnes présente une mosaïque de groupements paludicoles avec:

- un Molinietum à Orchidées et à Gentiane pneumonanthe,
- un Schoenetum à *Schoenus ferrugineus* et *S. nigricans*,
- un Cladietum, une phragmitaie...

Le marais tend à être envahi par la Bourdaine et l'Aulne glutineux et sa physionomie change, devenant moins propice à l'avifaune et à l'entomofaune.

Celle-ci est exceptionnelle puisque, cas probablement unique en France, ce marais héberge 3 espèces de Lépidoptères myrmécophiles: *Maculinea alcon* lié à la Gentiane pneumonanthe, *Maculinea teleius* et *nausithous* liés à la sanguisorbe officinale, et *Coenonympha tullia* lié aux Linaigrettes et Carex. Ces quatre espèces qui hantent les listes rouges européennes, sont protégées par la loi.

En ce qui concerne les vertébrés, en 1976 on pouvait compter 70 oiseaux nicheurs et 164 visiteurs. En 1958, le castor était réintroduit avec succès sur la Versoix.

Tout ceci motive la prise en 1994, par le Préfet de l'Ain, d'un arrêté de protection de biotope. La gestion est confiée au Conservatoire régional de l'Espace naturel, qui met en œuvre un pâturage par des bovins dont les effets à mon avis sont très pervers.

Le marais des Brous

Reconnu plus récemment et étudié par divers naturalistes, il présente essentiellement un Orchio-schoenetum à *Schoenus ferrugineus*, *Dactylorhiza fistulosa*, *Gymnadenia odoratissima*, *Dactylorhiza traunsteineri*, *Spiranthes aestivalis*, *Drosera anglica*, *Pinguicula vulgaris*, *Gentiana pneumonanthe* et il héberge *Maculinea teleius* et *nausithous*.

Le marais de Saint Gix

Aussi riche que le précédent, il a été drainé en 1986 (projet de golf abandonné depuis!).

Le marais de Fenières (commune de Thoiry)

Principalement, il est constitué d'un reste de Molinio-schoenetum avec *Drosera anglica*, *Liparis loeselii*, *Ophioglossum vulgatum*, *Pinguicula vulgaris*, *Scorzonera humilis*, *Orchis traunsteineri*, *Gymnadenia odoratissima*, *Epipactis palustris*.

Il accueille *Lycena dispar*, Cuivré des marais, de plus en plus rare.

L'arrêté de biotope est prêt à être signé.

L'Etournel, les Isles sur le Rhône

Zone de grand intérêt par la mosaïque de milieux humides influencés par la nappe d'accompagnement du Rhône, on y trouve:

- des ripisylves propices à la grande faune (cerf, sanglier, castor...),
- des phragmitaies très bénéfiques à l'avifaune migratoire de passereaux trouvant ici gîte et couvert,
- des marais à Molinie et Orchidées hébergeant *Scorzonera humilis* entre autre, mais se boisant rapidement par la Bourdaine et l'Aulne,
- des étangs artificiels issus de l'exploitation des gravières, qui accueillent poissons et oiseaux.

Notons la tentative de nidification de la Sterne Pierre-Garin sur un îlot artificiel en plein Rhône. Ce secteur, permettant l'hivernage de nombreux canards venant du nord (Garrot, Sarcelles, Milouins, Morillons, Chipeaux...), est une réserve nationale de chasse depuis 1962 et est enfin protégé par un arrêté de biotope depuis fin 94.

L'Etournel a été le théâtre d'une lutte homérique entre carriers d'une part, communes et protecteurs de la nature d'autre part. De fin 87 à début 88, la mobilisation générale des naturalistes des associations locales ou internationales a permis d'obtenir 7000 signatures en faveur de la préservation. L'enquête publique pour l'extension de l'exploitation des carrières de granulats a motivé un avis défavorable et, le 12 avril 88, le Préfet de l'Ain a refusé l'autorisation d'exploiter le gravier à M. Famy.

Notons en passant que dans le même temps, une carrière en roches et éboulis calcaires exploitée par la même entreprise, défigure le site du Fort de l'Ecluse. Il s'agit du résultat

d'un compromis, sans doute peu satisfaisant, mais le biotope altéré n'est pas aussi irremplaçable; il reste le préjudice esthétique.

La tourbière de Lélex

Outre Jura, le long de la Valserine, subsiste une minuscule tourbière en sursis. Son assèchement spontané est accéléré par des plantations voisines et par les atteintes au débit de la Valserine (pompages divers).

Elle recèle encore quelques richesses floristiques et surtout représente un type de biotope unique pour la Vallée et le Pays de Gex.

Notons une remarquable découverte faite en juin 1994 par Denis Jordan. Il a décelé ici la présence du *Vaccinium microcarpum* voisinant avec *V. oxycoccos*. Je n'avais pas reconnu cette espèce moi-même dans la tourbière pourtant visitée depuis 1976, mais je l'avais découverte en 1977 dans les tourbières de la Combe du Lac (Jura). Ces deux citations sont pour le moment les seules dans le massif du Jura pour ce taxon, pourtant présent dans les Alpes du Nord toutes proches.

La tourbière de Lélex constitue une ZNIEFF et est classée en zone ND au plan d'occupation des sols.

Ce bref panorama illustre l'urgence qu'il y a à conserver ces lambeaux étriqués, témoins ultimes d'une longue histoire géologique, biologique et humaine, ces éléments indispensables au maintien d'une biodiversité la plus grande possible et que nous nous devons de transmettre aux générations futures.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DE LA FLORE DU JURA (1986). *Les marais. Les milieux humides du Pays de Gex à la Valserine*. 84 pp.
- GILLET, F., P. LHOÏTE & M. J. TRIVAUDEY (1984). *Etude cartographique de la végétation et des milieux naturels du Jura gessien*. Rapport pour la Direction départementale de l'équipement de l'Ain. Université de Besançon. 82 pp. (annexe 41 pp. et carte au 1:25000^e).
- GIRIAT, F. & L. VUAILLET (1975). *Etude phytosociologique du Marais des Bidonnes*. Travail de diplôme. Université de Genève, 67 pp.
- HAINARD, P., C. MICHEL & K. WERDENBERG (1987). Evolution de la flore, de la végétation et de l'écologie du marais des Bidonnes (Ain, France) entre 1975 et 1985; étude diachronique avec les problèmes qu'elle rencontre. *Saussurea* 18: 11-35.
- PAQUET, G. (1994). *Evolution de la flore et de la végétation du marais des Bidonnes. Bases d'un suivi scientifique*. Rapport pour le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels. Université de Lausanne, 49 pp., carte au 1:5000^e.